

L'An deux mille vingt-quatre, le onze du mois de mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle La Ficelle de GODERVILLE sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le Mardi 5 mars 2024.

Étaient présents : LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL, RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEMESLE Michel, Maire de d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC, MALO Jean-Claude, Maire de BREAUTE, DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREAUTE, BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE, CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE, GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, LAVILLE-RENET Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, , GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE, QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE

Pouvoirs de :

- Mme GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE à M. PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE,
- Mme VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE à M. GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- Mme BAILLEUL Marilyne, Conseillère Titulaire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL à M. RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL,
- Mme MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT à M. LEMESLE Michel, Maire de d'AUBERVILLE-LA-RENAULT
- Mme LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL à M. SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL
- Mme LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE à BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE
- M. VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX à M. BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX

Excusés :

- M. VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREAUTE,
- M. LEROUX Christian, Maire de GONFREVILLE-CAILLOT,

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme GADONNA Angélique, Administration Générale, Mme LEBLED Géraldine, Administration Générale.

Secrétaire de Séance : Mme SCHUFT Emmanuelle

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	33
Quorum	21
Nombre de votants	40

Délibération n° 012/2024

OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT INTERNE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT INTERNE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les Statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux ;

Vu la délibération du 27 juin 2023 portant création du poste de responsable des affaires juridiques et marchés publics

Considérant que dans plusieurs rapports d'observations, la Chambre régionale des Comptes a émis la recommandation d'élaborer un guide précis et détaillé en matière d'achat public rappelant les règles en vigueur et explicitant les procédures internes des collectivités ;

Considérant que le règlement interne de la commande publique est divisé en deux parties (Marchés publics et concessions) et traite notamment des questions suivantes :

- Le rappel du cadre général de la commande publique, les grands principes de la commande publique, les définitions des différents contrats publics ;
- La description des modalités de passation des contrats publics : il est rappelé notamment l'importance de bien définir les besoins, de bien construire les contrats publics et de bien respecter les seuils de procédure ;
- La description des commissions intervenant dans le processus d'attribution dont notamment la commission d'appel d'offres et la Commission de délégation de service public ;
- Les règles d'exécution des contrats publics : passation des modifications, des ordres de services, des sous-traitances, des procès-verbaux de réception ;

Considérant que des annexes ont été élaborées en vue de faciliter l'organisation de la commande publique entre les services, à savoir (liste non exhaustive) :

- Fiche préalable de lancement des contrats publics ;
- Modèle de délibération ;
- Modèle de Rapport d'analyse des offres ;
- Rejet des candidats évincés ;
- Notification ;

Considérant qu'afin d'assurer le bon fonctionnement du service commande publique de la Communauté de communes, il est nécessaire d'adopter un règlement interne de la commande publique

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

A l'unanimité

- **D'ADOPTER** le règlement interne de commande publique proposé ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer ce règlement et à le faire entrer en vigueur en date du 12 mars 2024.

Serge GIRARD,

Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux

**Communauté de Communes
Campagne de Caux**
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE